CE QU'IL VOUS FAUT
Un ordinateur, une connexion à Internet

LES 10 ERREURS A NE PAS COMMETTRE

- Laisser les paramètres de confidentialité par défaut.
- Accepter n'importe qui comme ami.
- Publier sa date de naissance en accès libre. Si vous tenez à votre anniversaire, supprimez l'année.
- Commenter à tort et à travers : vos élucubrations resteront inscrites dans les notifications envoyées à vos amis.
- Indiquer ses dates de vacances. Les « cambriolages Facebook » sont loin d'être une légende.
- Dire à vos correspondants où vous vous trouvez à tout moment...
- S'inscrire auprès d'applications tierces censées apporter de nouvelles fonctions à Facebook, comme le bouton **Je n'aime pas**.
- Négliger les agissements de ses amis, notamment lorsqu'ils mentionnent votre nom à tort et à travers.
- Ignorer les nouvelles versions des conditions d'utilisation.
- Laisser ses enfants sans surveillance sur Facebook. Le site est réservé aux plus de 13 ans, mais aucune vérification n'est effectuée.

Protéger ses données personnelles **sur Facebook**

Le réseau social Facebook a une **conception** pour le moins **laxiste de la protection des données personnelles**. Quelques réglages et de bons réflexes vous sauveront la mise.

Au moins, c'est clair : pour Mark Zuckerberg, le fondateur de Facebook, en matière d'intimité et de protection des données personnelles, « *la norme sociale a évolué* ». Ainsi s'exprimait-il en janvier 2010, juste après une modification substantielle des paramètres de confidentialité qui avait rendu publics les profils des 350 millions de membres du réseau social. Depuis, le nombre de membres est passé à 500 millions... mais les dangers que fait peser Facebook sur la protection des données personnelles restent toujours d'actualité. Un expert du réseau social ne se fera sans doute pas prendre, mais un utilisateur lambda, lui, risque de dévoiler, sans le vouloir, des informations importantes. On peut rire des histoires courtelinesques mettant en scène des conjoints infidèles ou des salariés virés en raison de photos compromettantes. Malheureusement, cela n'arrive pas qu'aux autres.

À qui la faute ? À l'inconscience des utilisateurs bien sûr, qui publient n'importe quoi avec le sentiment de sécurité que procurent les groupes d'« amis », alors que – potentiellement – toute la planète les regarde. Mais aussi – et surtout – à Facebook, dont le cœur de métier est bel et bien la commercialisation des données personnelles. Pourquoi sinon, sur un site qui prône la simplicité et qui lui doit son succès, ne pas regrouper au même endroit toutes les options de confidentialité ? Pour en faire le tour et vous les exposer, il nous a fallu parcourir tout le site et fouiller dans tous les menus.

Gardez aussi à l'esprit que tout ce que vous publiez sur Facebook reste en théorie sa propriété. Et que, si les conditions générales d'utilisation changent régulièrement, c'est rarement dans le sens d'une meilleure protection des données personnelles. Un seul exemple : dans la dernière mise à jour de juillet 2010, n'importe quelle application (il y en a plus de 500 000) utilisée par l'un de vos amis donnait tout à coup le droit d'accéder à votre profil ! Ce formidable outil de communication peut donc s'avérer dangereux pour qui ne le maîtrise pas. Ne soyez pas de ceux-là. ✳ **Bruno Mathé**

SUPPRIMER SON PROFIL FACEBOOK

Ça y est, vous êtes décidé, vous voulez supprimer votre compte Facebook. Longtemps, la chose était illusoire mais, depuis cet été, Facebook a mis en ligne une vraie procédure de suppression des comptes. Sauf qu'il n'est pas évident d'y accéder. En effet, via le menu **Compte**, **Paramètres du compte**, seule une option de désactivation temporaire est proposée en bas de page. Le mieux est de saisir *https://ssl.facebook.com/help/contact.php?show_form=delete_account* dans la barre d'adresse de votre navigateur. Cliquez sur **Envoyer**, saisissez votre mot de passe et les deux mots du contrôle de sécurité, cliquez sur **OK**. Le compte ne sera supprimé qu'après quatorze jours d'inactivité. Durant ce laps de temps, une seule rechute – une connexion, quoi ! – et, tel le Phénix qui renaît de ses cendres, le compte ressuscite. Increvable.

ETAPE 1

1 2 3 4

NIVEAU REQUIS

TEMPS NÉCESSAIRE 30 MINUTES

Régler les paramètres de sécurité

Première précaution à prendre, **choisissez les infos que vous comptez partager** et **les personnes** avec lesquelles les partager.

01 Cachez certaines informations de base

Lorsque vous avez créé votre compte Facebook, vous avez saisi diverses informations que vous ne souhaitez plus forcément partager avec la planète entière. Pour choisir ce que vous voulez montrer ou cacher, cliquez sur le lien **Compte**, en haut à droite, puis **Paramètres de confidentialité**. Sous le lien **Informations de base**, cliquez sur **Modifier les paramètres**. Inutile de vouloir dissimuler vos nom, photo et genre, ce n'est pas possible. En revanche, vos villes d'origine et actuelle, votre formation mais aussi votre liste d'amis peuvent n'être montrées qu'à telle ou telle catégorie de visiteurs. Pour cela, cliquez sur le bouton **Tout le monde** et sélectionnez à la place **Amis et leurs amis**, **Amis seulement** ou encore **Personnaliser** (pour affiner en excluant certains membres). Si vous voulez être tranquille, modifiez aussi les trois premiers paramètres (**Me trouver sur Facebook**, **M'envoyer des invitations**, **M'envoyer des messages**). N'oubliez quand même pas que Facebook est un réseau social : si c'est pour y être totalement invisible, autant supprimer votre compte...

02 Masquez la liste de vos amis

Vous n'avez que 17 amis, et avez un peu honte de cette solitude virtuelle. Ou au contraire, vous en avez 500, dont une bonne centaine de «boulets». De manière générale, la liste de vos amis en dit beaucoup sur vous. Si vous ne souhaitez pas la rendre publique, restez dans la rubrique **Informations de base** et choisissez, dans la liste déroulante **Voir ma liste d'amis**, **Personnaliser**. Puis, dans **Montrer à ces personnes**, choisissez **Moi uniquement**. Vous seul aurez alors accès à votre liste d'amis. Néanmoins, à chaque fois que vous interagirez avec l'un d'entre eux (en commentant un statut par exemple), vos autres amis recevront une notification de votre intervention sur leur page d'accueil.

03 Devenez invisible pour le moteur de recherche de Facebook

Dans cette même rubrique **Informations de base** – difficile de comprendre la logique de cette organisation –, la ligne **Me trouver sur Facebook** permet donc de définir qui peut vous retrouver via le moteur de recherche de Facebook. Si vous voulez être tranquille, choisissez **Amis seulement**. De toute façon, ceux-là vous ont déjà trouvé. Pour conserver une vie sociale, sélectionnez plutôt **Amis et leurs amis** – de toute manière, ces derniers vous auraient sans doute localisé via le système de notifications. Si vous êtes ouvert à d'autres rencontres, conservez le paramètre **Tout le monde**, cela sert aussi à cela, un réseau social... Considérez aussi la rubrique **M'envoyer des invitations** : en n'autorisant pas **Tout le monde**, vous recevrez moins de sollicitations.

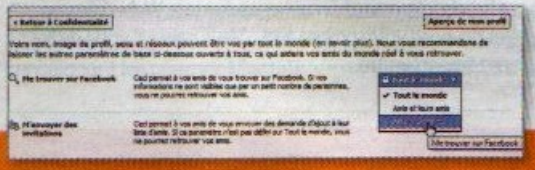

04 Choisissez ce que vous montrez

Voilà un exemple typique de l'opacité de Facebook : plutôt que de réunir au même endroit toutes les options de confidentialité, il faut aller piocher ici ou là. Dans le menu **Compte**, **Paramètres de confidentialité**, cliquez sur **Personnaliser les paramètres** dans la rubrique **Partage sur Facebook**. Dans la zone **Ce que je partage**, choisissez les autorisations de visualisation : **Tout le monde**, **Amis et leurs amis**, ou **Amis seulement**. Pour être encore plus précis, choisissez **Personnaliser** puis saisissez éventuellement une liste de personnes à exclure dans le champ **Ne pas montrer ce contenu à**.

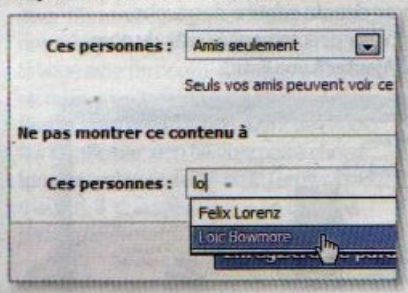

05 Affinez les paramètres de vos photos

Tant que vous y êtes, cliquez sur **Modifier les paramètres de confidentialité des albums pour les photos existantes**. Pour chaque album de photos, choisissez qui pourra le parcourir. À nouveau, cliquez sur **Personnaliser** pour affiner la sélection. Dans **Ces personnes...**, choisissez **Certaines personnes** puis dans le champ de saisie, saisissez le nom des heureux élus. Le mode de saisie semi-automatique vous facilite le travail en affichant des membres de votre liste d'amis au fur et à mesure que vous tapez les premières lettres de leurs noms.

INTERNET

06 Créez des listes d'amis...

Vous évoluez dans plusieurs cercles distincts ? Veillez à regrouper vos amis dans des listes : vous pourrez ainsi ne partager vos clichés de soirées arrosées qu'avec la bande de copains qui vous y accompagnait, les photos du dernier-né avec les membres de votre famille et les projets professionnels avec votre entourage de bureau. Pour créer une liste, cliquez sur le lien **Compte**, **Gérer la liste d'amis**, puis sélectionnez **Amis** dans la colonne de gauche. Cliquez sur **Créer une liste**, saisissez un nom pour la liste, sélectionnez un par un les amis que vous souhaitez ainsi regrouper, puis cliquez sur le bouton **Créer une liste**. Vous pourrez ultérieurement la modifier en cliquant sur son nom dans la colonne de gauche, ou la compléter directement à partir du nom d'un ami (**Ajouter à une liste**).

07 ... et réservez-leur certaines informations

Retournez dans le menu **Compte**, **Paramètres de confidentialité**, cliquez sur **Personnaliser les paramètres** dans la rubrique **Partage sur Facebook**. Dans la zone **Ce que d'autres partagent**, choisissez **Personnaliser**, par exemple, dans la liste déroulante en regard de **Photos et vidéos dans lesquelles je suis identifié(e)**. Dans **Montrer à ces personnes**, choisissez **Certaines personnes...**, puis saisissez le nom d'une de vos listes, par exemple ***Copains de bistrot*** si vous l'avez créée. Vous éviterez ainsi que votre patron tombe sur des photos que vous ne souhaitez pas diffuser. De manière plus générale, une fois créées, les listes d'amis sont accessibles dans de nombreux menus de personnalisation.

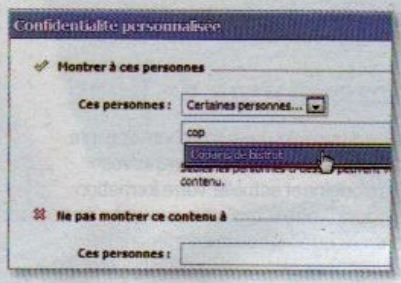

08 Masquez certaines applications

Voulez-vous vraiment que tout le monde sache que vous êtes encore un adepte du jeu *Paf le chien* ? Outre le fait de refuser de publier vos résultats, vous pouvez contrôler quelles applications apparaissent sur votre profil.
Pour cela, déroulez le menu **Compte**, **Paramètres des applications**, cliquez sur **Modifier les paramètres** et, si le paramètre **Confidentialité** est présent dans l'onglet **Profil**, choisissez **Personnaliser** puis **Moi uniquement** et cliquez sur **Enregistrer les paramètres**. Notez que ce paramètre n'est pas toujours apparent : certaines applications, discrètes, ne cherchent pas à apparaître sur votre profil.

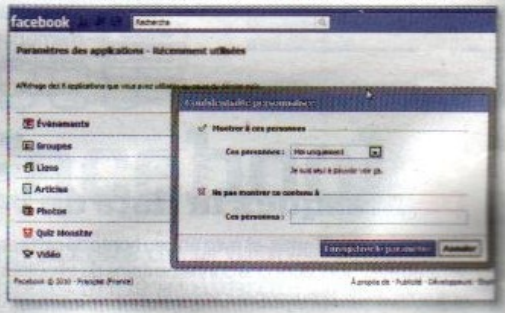

09 Protégez votre mur

Le mur de Facebook n'est pas privé, c'est une vitrine ouverte au monde. Vous devez donc contrôler ce que vos amis pourront y voir. Pour cela, dans le menu **Compte**, **Paramètres de confidentialité**, **Personnaliser les paramètres**, **Ce que d'autres partagent**, vous pouvez interdire à vos amis d'y publier des photos (décochez la case **Activer**). Il est impossible d'agir plus finement, par exemple en exploitant les listes d'amis que vous venez de créer.
En revanche, vous pouvez définir la liste de ceux qui ont le droit de **Commenter [vos] publications**, c'est-à-dire vos statuts et vos photos, mais aussi les publications de vos amis sur votre mur (s'ils sont autorisés à s'y exprimer). À employer si un ami a tendance à prendre votre mur pour le sien.

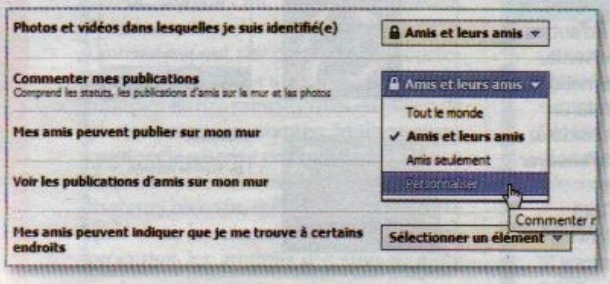

10 Contrôlez l'aspect de votre page

Vous aimeriez savoir ce que chacun peut savoir de vous ? Rien de plus facile : dans le menu **Compte**, **Paramètres de confidentialité**, **Informations de base**, activez le lien **Modifier les paramètres** puis cliquez sur **Aperçu de mon profil**. Ce qui s'affiche est ce qu'un usager lambda de Facebook – ni un de vos amis ni un ami d'ami, donc – verra lorsqu'il tombera sur votre page. Pour tester le paramétrage que vous venez de mettre en place, indiquez le nom de l'un de vos amis dans le champ prévu à cet effet et contrôlez à nouveau ce qui apparaît. Faites ensuite de même avec un ami d'ami (mais qui n'est pas un de vos amis), avec un contact que vous avez choisi de bloquer ou de privilégier, avec un membre d'une liste, etc. Il existe une solution ultime, pour contrôler « en temps réel » votre activité sur Facebook : ouvrez un autre navigateur Web, créez un second compte et devenez votre propre ami... Vous serez surpris de tout ce que vous laissez transparaître...

ETAPE 2

Rester vigilant

Faute de précautions, vous vous retrouverez vite submergé de **faux amis** et **importuné** par des indésirables. Vous devez donc apprendre à vous rendre **ponctuellement inaccessible**.

01 Faites le ménage dans vos amis

Ce type-là – comment s'appelle-t-il déjà ? –, celui qui a lié son compte Twitter à Facebook et qui publie tous les quarts d'heure des considérations aussi passionnantes que « *J'ai repris des carbonara* ». Est-ce vraiment nécessaire de rester son ami ? D'ailleurs, comment l'est-il devenu, alors que vous n'avez jamais échangé le moindre mot ni message avec lui ? Régulièrement, prenez un peu de temps pour écrémer votre liste d'amis. Dans le menu **Compte**, **Liste d'amis**, **Amis**,

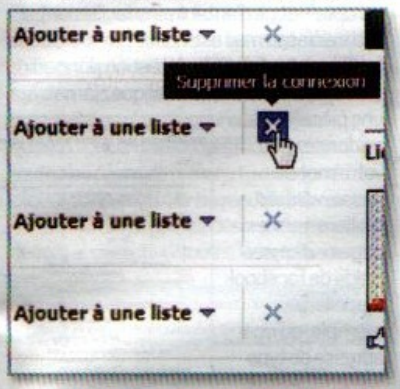

cliquez sur le bouton **X** signifiant **Supprimer la connexion** pour élaguer un peu. Ce qui, à rebours, vous épargnera des clins d'œil complices de gens que vous ne connaissez pas mais qui savent quasiment tout de vous. De toute façon, avec ou sans Facebook, le fameux nombre de Dunbar n'a pas changé : cet anthropologue a montré qu'on ne pouvait pas entretenir de vraies relations avec plus de 150 amis.

02 N'acceptez pas les inconnus

Pourquoi donc l'ami d'une connaissance d'un ami du voisin serait-il autorisé à suivre tous vos faits et gestes ? Faites le tri parmi toutes les invitations que vous recevez au lieu de les accepter machinalement. Ne cliquez pas directement sur **Accepter l'invitation**, mais sur le lien de confirmation en bas

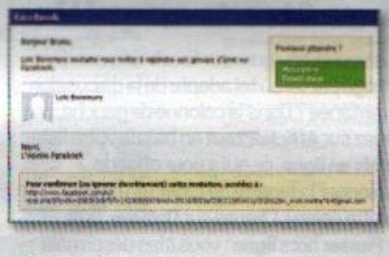

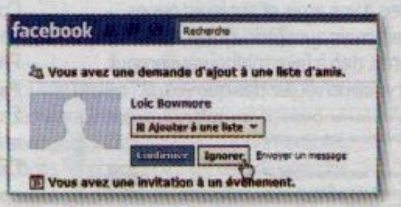

du message de notification que vous avez reçu. Prenez le temps de vérifier que vous connaissez réellement celui qui veut devenir votre ami, ou au moins que vous avez des amis communs. Méfiez-vous des noms manifestement pseudonymiques. Si vous avez un doute, cliquez sur **Envoyer un message** et demandez des précisions. Bref, prenez votre temps avant de cliquer sur **Confirmer**, et n'hésitez pas à choisir **Ignorer** : votre ex-futur ami n'en sera pas meurtri, il ne le saura pas – en tout cas pas explicitement.

03 Bloquez les indésirables

Vous êtes harcelé par un utilisateur ? Bloquez-le pour l'empêcher d'entrer en contact avec vous. En outre, il ne pourra même plus consulter votre profil. Pour y parvenir, déroulez le menu **Compte**, **Paramètres de confidentialité**, cliquez sur **Modifier vos listes de personnes et applications bloquées**,

saisissez un nom ou une adresse électronique, cliquez sur **Bloquer**. Choisissez, dans la liste, qui vous voulez blacklister, et cliquez à nouveau sur **Bloquer**. Vous avez changé d'avis ? Cliquez sur **Débloquer** en regard du nom de l'utilisateur à nouveau en grâce. Attention, vous ne pourrez plus le bannir à nouveau avant 48 heures. Anecdote : il est impossible de bloquer Mark Zuckerberg, le fondateur de Facebook ! Si vous essayez, le site renvoie le message d'erreur suivant : **« Sorry! The blocking system is overloaded »**.

04 Restreignez ponctuellement l'accès à votre statut

Vous souhaitez temporairement ne communiquer qu'avec certains de vos amis (classés en listes selon nos conseils des pages précédentes, il va sans dire) sans pour autant modifier tous vos paramètres de confidentialité. Lorsque vous modifiez votre statut, cliquez sur le petit cadenas (en dessous à droite) puis sur **Personnaliser**. Sélectionnez les personnes seules habilitées à consulter votre statut en renseignant les champs **Montrer à ces personnes** et/ou **Ne pas montrer ce contenu à** puis cliquez sur **Enregistrer le paramètre**. Terminez d'écrire votre statut, vérifiez les paramètres de visibilité en survolant le cadenas à la souris, puis cliquez sur **Partager**. Seules les personnes autorisées seront notifiées et pourront commenter votre statut. N'abusez pas de cette possibilité : c'est un peu comme le champ **Cci** (*carbon copy invisible*) des mails, on finit toujours par s'emmêler les pinceaux.

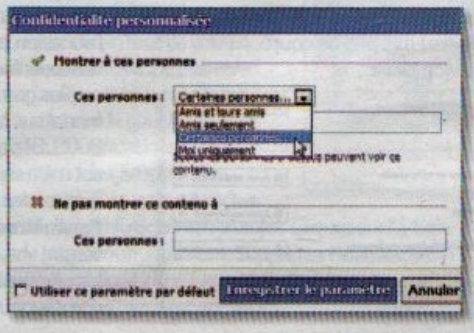

05 Nettoyez votre mur

Facebook est le royaume de l'instantanéité : aussitôt publié, aussitôt oublié. Sauf que tout est archivé dans les notifications envoyées à vos amis et sur leurs pages d'accueil, mais aussi sur votre mur. Pour les premières, rien à faire malheureusement. Mais si vous ne voulez pas que vos

nouveaux amis sachent ce que vous étiez il y a un, deux ou cinq ans, pensez à nettoyer régulièrement votre mur. Pour supprimer une activité (**« Machin a commenté... »**) ou un message, survolez-le avec la souris puis cliquez sur le bouton **Supprimer** et confirmez. En revanche, il est impossible de réinitialiser totalement son mur : il faut tout effacer manuellement. Ce qui vous demandera du temps si vous êtes un utilisateur actif...

06 Attention à l'arrivée en France du service Lieux

Lancé aux États-Unis, le service de géolocalisation **Places** fonctionne depuis quelques jours en France sous le nom **Lieux**. Grosso modo, il permet d'indiquer automatiquement à vos amis où vous vous trouvez. Deux nouvelles options sont apparues à la fin de l'été dans les **Paramètres de confidentialité**. Pour éviter tout risque, en face de **Lieux dans lesquels j'indique me trouver**, cliquez sur **Personnaliser** puis choisissez **Montrer à ces personnes**, **Moi uniquement**. Et décochez la case **Activer** en face de **M'inclure dans la liste des personnes présentes**. Au moins, vous ne serez pas pris de court par le service **Lieux**.

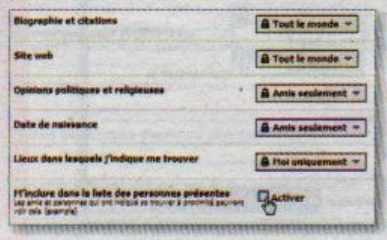

07 Interdisez aux publicités d'exploiter votre photo

Facebook vend-il vos photos à des annonceurs ? Contrairement à une rumeur qui a enflammé le Web en début d'été, la réponse est non... pour l'instant. Prenez vos précautions au cas où le réseau social changerait ses conditions. Dans le menu **Compte**, **Paramètres du compte**, **Publicités Facebook**, choisissez **Personne** dans le premier champ de saisie. En revanche, Facebook peut utiliser la photo de votre profil pour ce qu'il appelle les « publicités sociales », envoyées à vos amis, en rapport avec une de vos activités (**J'aime**, l'utilisation d'une application, etc.). C'est un peu cavalier. Pour éviter tout malentendu, sélectionnez **Personne** dans **Afficher mes actions sociales dans les publicités Facebook à**. Puis cliquez sur **Enregistrer les modifications**.

08 Passez hors ligne pour être tranquille

Vous voulez naviguer sur Facebook sans être dérangé par tel ou tel adepte de la discussion instantanée ? Dans la colonne de gauche, cliquez sur **Afficher tout** en bas de votre liste d'**Amis en ligne**, ce qui a pour effet de développer la fenêtre de tchat (en bas à droite de votre écran). Cliquez sur **Options**, puis sur **Passer hors ligne** : vous êtes désormais invisible. Mieux, vous pouvez affiner. Développez la fenêtre de **discussion instantanée**, cliquez sur **Liste d'amis**, sélectionnez une liste de

membres pour lesquels vous ne souhaitez plus apparaître, puis cliquez sur le bouton **Passer hors ligne** en face de la liste. Vos autres amis continueront de vous voir, mais pas ceux faisant partie de la liste.

09 Déjouez les pirates

Comme tous les services populaires du Web, Facebook n'échappe pas aux tentatives de phishing et autres essais de piratage de compte – et ce d'autant plus facilement si votre adresse mail est visible par tous, donc facilement extractible. Attention donc aux fausses notifications : ne cliquez jamais sur une pièce jointe, ne donnez pas votre mot de passe, vérifiez les liens vers les pages externes. L'aide de Facebook rappelle, par exemple, qu'une adresse de type ***www.facebook.example.fr*** aboutit à un site tiers, contrairement à ***www.facebook/example***. En cas de piratage de votre compte et si vous n'avez plus accès à l'adresse mail utilisée pour vous connecter, Facebook a mis en place une procédure que vous trouverez à l'adresse ***www.facebook.com/help/contact.php?show_form=hack_nologin_access***.

10 Vérifiez votre profil à chaque nouvelle version de Facebook

Chaque fois, c'est la même chose : toutes les mises à jour majeures de Facebook sont l'occasion, pour des millions d'utilisateurs, de retrouver leurs données personnelles dévoilées au plus grand nombre – c'est même arrivé à son fondateur, Mark Zuckerberg, à la fin de l'année 2009. Dès qu'une nouvelle version de Facebook est mise en ligne, précipitez-vous et vérifiez à quoi ressemble votre profil (dans le menu **Paramètres de confidentialité**, **Informations de base**, cliquez sur **Aperçu de mon profil**) tel que le verront vos amis et les inconnus. Rendez-vous ensuite dans le menu **Compte**, **Aide** : généralement, les principales nouveautés y sont détaillées. Cherchez aussi dans les groupes Facebook, la communauté des utilisateurs est bien sûr la première à réagir.

ETAPE 3

Se méfier des tiers

Vos amis peuvent facilement – parfois à votre insu - **rendre publiques des informations** que vous souhaitiez garder privées. **Bloquez la diffusion des données** que vous estimez confidentielles.

01 Bloquez les applications

Attention, ce qui suit est primordial. Déroulez le menu **Compte**, **Paramètres de confidentialité**, cliquez sur **Modifier vos paramètres** en dessous de **Applications et sites Web**. Puis, en face de **Infos accessibles par l'intermédiaire de vos amis**, cliquez sur **Modifier les paramètres**. Vous pouvez constater que toutes vos données peuvent être exploitées par n'importe quelle application utilisée par l'un de vos amis sans que vous ayez la moindre voix au chapitre et sans même que vous soyez tenu au courant. En résumé, vous fournissez potentiellement vos données personnelles aux centaines de milliers d'applications qui gravitent dans le système Facebook ! Franchement dangereux, puisque vous n'avez aucune idée de ce qu'elles vont en faire. Soyez radical : décochez toutes les cases de cette fenêtre avant de cliquer sur **Enregistrer les modifications**.

NOUVEAU : vous pouvez désormais repartir de zéro et désactiver toutes les applications.

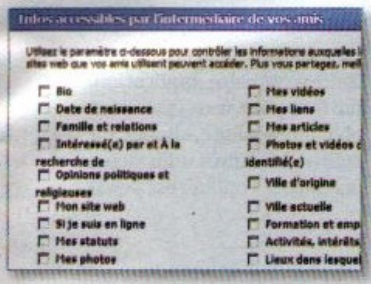

02 Méfiez-vous des effets de mode

Avec plus de 500 millions de membres, Facebook est l'un des terrains de jeux favoris de tous les arnaqueurs de la planète Web. Cet été, par exemple, certains ont utilisé le bouton **Dislike** (**Je n'aime pas**), une fonction demandée depuis longtemps par la communauté. Résultat : d'innombrables pages Facebook pointant vers de pseudo-pages permettant d'installer ce fameux bouton. Il s'agissait de sites de phishing, le but étant de pirater votre compte Facebook et de récupérer des données personnelles, destinées à être revendues à des sociétés de marketing ciblé.

03 Surveillez les réseaux auxquels vous appartenez

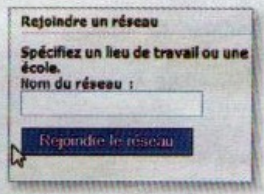

Quelqu'un souhaite prendre connaissance de votre profil mais, n'étant pas un de vos amis, il n'y a pas accès ? Il suffit qu'il trouve un **Réseau** auquel vous appartenez et qu'il le rejoigne. Certes, la procédure de contrôle – Facebook vérifie que vous possédez une adresse mail en rapport avec le réseau – limite les abus, mais il n'empêche : si vous faites partie d'une université et que vous vous inscrivez au réseau correspondant, tous les autres membres de celui-ci auront accès à vos données. Attention donc, surtout si vous avez rejoint des réseaux lors de votre inscription et ne vous en souvenez plus. Pour contrôler ce paramètre, déroulez le menu **Compte**, **Paramètres du compte**, puis activez l'onglet **Réseaux**. Éventuellement, cliquez sur **Quitter le réseau** pour être tranquille.

04 Soyez alerté quand on s'intéresse à vous

Vous avez un peu abusé des boissons fortes au pot de départ d'un collègue de bureau ? Le ridicule ne tue pas plus que le mal de tête, mais risque de vous poursuivre toute votre vie : il suffit que quelqu'un vous ait reconnu sur une des photos publiée sur Facebook par ce bon Robert et ait gentiment indiqué votre nom. Résultat : vous voilà tagué avec un entonnoir sur la tête en train de danser sur une table… Assurez-vous que vous serez alerté si cela se produit. C'est très utile si vous ne vous connectez pas régulièrement à Facebook. Dans le menu **Compte**, **Paramètres du compte**, **Notification**, vérifiez que toutes les cases sont cochées, notamment dans les rubriques **Photos**, **Vidéos** et **Articles**.

05 Supprimez votre nom d'une photo

Vous avez été identifié et, pour telle ou telle raison, ne souhaitez pas continuer à apparaître sous une photo ou une vidéo ? Cliquez sur le lien dans le mail de notification que vous avez reçu, puis en face de votre nom sur **Supprimer l'identification**. De manière plus générale, surveillez dans la rubrique **Photos** (dans la colonne de gauche de votre page d'accueil) les identifications qui vous concernent. Idem pour les articles dans lesquels vous êtes cité. Cliquez sur **Articles** sur la page d'accueil, puis **Articles à mon sujet**. Cliquez sur l'article, puis à droite de la page, sous votre nom, **Supprimer l'identification**. Seuls vos amis peuvent vous identifier ; si l'un d'entre eux se sert de cette procédure pour vous nuire, retirez-le de la liste de vos amis.